

Procès-verbal

Le vendredi 21 juin 2024 à CHAMPOLY, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Ingrid MEUNIER.

Secrétaire de la séance : Maud BATTANDIER

Présents : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Ludovic LABOURÉ, Mathieu VERDIER, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

Représentés : Evelyne CHAUX représentée par Delphine LORON TRAVARD

Excusé : Pierre PELISSON

Le procès-verbal de la réunion du 17 mai a été adressé, dématérialisée, aux Conseillers. Il est présenté avec les délibérations afférentes.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à la majorité

Ordre du jour :

• **Délibérations** :

- Renouvellement du contrat de travail de Grégory BRIDENNE
- Achat d'une débroussailleuse
- Convention repas avec le collègue Robert Schuman - mairie de Champoly - Département de la Loire
- Encart publicitaire de la Gazette du SMMM

➤ Délibérations du conseil :

Subvention du feu d'artifice (N° DE_029_2024)

Annule et remplace 027_2024

Madame le Maire refait le point sur la subvention du comité des fêtes pour le feu d'artifice qui a été délibéré le mois dernier sur un devis de 1300€ sur le 2ème mail du comité.

Lors de la présentation de la facture du comité des fêtes, elle s'élevait à 1500€.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE d'augmenter le montant de la subvention à 1500€ pour le feu d'artifice,**
- **AUTORISE Madame le Maire de faire le nécessaire auprès de la comptabilité.**

Délibération : adoptée

Groupement d'achat Electricité et Granulés (N° DE_030_2024)

Madame le Maire expose :

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que l'adhésion d'un futur membre peut intervenir à tout moment.

CONSIDERANT les besoins de la collectivité pour l'achat d'énergies,

CONSIDERANT que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de la commune.

CONSIDERANT que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

CONSIDERANT la possibilité d'intégrer d'une part d'achat d'énergie verte dans les marchés d'achat d'électricité et de gaz,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergies selon les modalités sus mentionnées :**

- **APPROUVE l'adhésion aux énergies suivantes :**

- Électricité
- Bois granulés

- **DECIDE ne pas intégrer une part d'achat d'énergie verte.**

- **AUTORISE Mme le Maire, à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.**

Promesse unilatérale de vente de la SAFER / leg Versanne (N° DE_031_2024)

Madame le Maire explique que suite à la décision prise entre le Conseil municipal et l'Indivision DERUE pour le leg Versanne d'intégrer la SAFER sur la vente des parcelles, nous devons accepter de Conventionner avec elle sur une promesse unilatérale de vente.

Celle-ci est signée communément entre le Maire et les 4 membres de l'indivision DERUE.

Elle prend effet au 1er juillet 2024 et jusqu'au 1er juillet 2025.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- AUTORISE Madame le Maire à signer ce document relatif à cette promesse unilatérale de vente.

Délibération : adoptée

Renouvellement du contrat de travail de Grégory BRIDENNE (N° DE_032_2024)

Madame le Maire explique que le contrat de l'agent technique prend fin au 30 juin 2024.

Il a commencé de travailler pour notre commune le 1er juin 2019.

Je propose de renouveler le contrat de travail sur 1 an à compter du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 sur une durée hebdomadaire de 35h00.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de renouveler son contrat de travail à compter du 1er juillet 2024 pour une durée d'un an (30 juin 2025), pour un temps de travail de 35h/semaine

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à son contrat de travail

Délibération : adoptée

Achat d'une débroussailleuse (N° DE_033_2024)

Madame le Maire explique que la débroussailleuse actuelle est vieillissante et à chaque utilisation elle chauffe et s'arrête de fonctionner.

De plus, avec l'arrivée de Noé, il est nécessaire d'en avoir une supplémentaire.

Un devis à Cycloculture Nétrablais a été demandé pour l'achat d'une débroussailleuse avec une protection visière : 931€74€ HT soit 1 118.09€ TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE l'achat de la débroussailleuse et sa protection pour un montant de 1 118.09€ TTC

- AUTORISE Madame le Maire a signé tous les documents relatifs à cet achat

Délibération : adoptée

Convention de la cantine avec le collège Robert Schuman - Le Département de la Loire et la Maire (N° DE_034_2024)

Madame le Maire explique que depuis la rentrée scolaire 2023, les repas sont assurés par le collège de Noirétable, tout en respectant la loi Egalim (Cette loi a pour objectif de rééquilibrer les relations commerciales dans le secteur agricole et d'œuvrer pour une alimentation saine et durable).

La convention prend fin au 5 juillet 2024, il faut la renouveler pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Le tarif d'un repas est de 3.60€ et les frais du personnel sont de 1.40€/repas soit 5€ / repas.

A savoir, que les points de l'ancien contrat sont identiques :

- il faudra déclarer les repas à la semaine,

- le matériel de transport et d'alimentation sont prêtés par le collège,

- le transport des repas est à charge de la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de renouveler la convention de la cantine avec le Département de la Loire et le collège Robert SCHMANN pour une durée d'1an renouvelable 3 fois,

- ACCEPTE le nouveau tarif à 5€/ repas à partir de la rentrée 2024-2025,

- ACCEPTE d'assurer le transport des repas de Noirétable à Champoly,

- ORGANISE l'inscription des enfants à la semaine,

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs dont la convention

Délibération : adoptée

Demande d'encart publicitaire pour la gazette 2024 (N° DE_035_2024)

Madame le Maire explique la demande du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine pour la réalisation de la gazette des Monts de la Madeleine 2024.

A savoir qu'elle est distribuée sur toutes les communes du massif (environ 50) ainsi que les commerces, les structures d'accueils touristiques, les boulangeries et les villes proches de Roanne et Vichy.

L'encart est à 50€ (grandeur d'une carte de visite) pour mettre en avant le gîte de LA CURE de notre commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de renouveler cette publication pour la gazette 2024 des Monts de la Madeleine pour un tarif de 50€ avec l'encart de notre gîte LA CURE,

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette publication.

Délibération : adoptée

- Planning des élections pour le 1^{er} et le 2^{ème} tour des législatives
- Le 29 et 30 juin le Bois Noirs Oxygène sera sur notre commune
- Compte rendu du conseil d'école du 18 juin 2024 : l'effectif est en baisse vu le nombre d'élèves de CM2 (10) partant au collège et 2 seulement inscrits prévus en PS pour cette rentrée de septembre 2024.

55 à 57 élèves sont prévus à ce jour

- Le marché de l'été est programmé pour le vendredi 5 juillet à partir de 18h00

➤ Questions diverses :

- Exposition nationale d'élevage du club de race canine du Setter Gordon (chien de chasse d'arrêt britannique du groupe 7) : elle sera organisée dans notre commune le weekend du 9 et 10 mai 2026
- Chauffage du Point Com : en attente de devis pour l'installation de la chaudière fioul
- Les barrières de l'école seront démontées la 1^{ère} semaine des vacances pour être emmener à ARA Thermolaquage, elles seront peintes en gris foncé RAL7016
- Les 30 ans du RPI aura lieu le 24 mai 2025 à Champoly : structures gonflables, jeux en bois,...
- Bilan des ordures ménagères : le 14 juin le collectif contre la TEOM s'est réuni à St Just en Chevalet et Delphine nous fait un compte rendu
- Venu de Didier CADOR Responsable du collectif contre la TEOM lors du conseil du 19 juillet 2024
- La déchetterie de St Just en Chevalet va être agrandi courant 2025
- Projet de stationnement : sur la route départementale (rue Claude d'Urfé) en partant après l'épicerie et jusqu'au cimetière une demande de stationnement va être demander au Responsable du département de St Just M. TRAVARD Georges
- Parc de jeux : l'installation des jeux + plateformes sont en cours et l'arrêté municipal va jusqu'à fin juin
- Un courrier de rappel va être fait à M. BELON pour ses palettes qui servent de garage
- Une demande d'Alterre Nat a été faite pour autoriser le siège social à la mairie de Champoly, accepté, un courrier de réponse va être fait au président.
- Suite à l'AG du club des Bois Noirs ou on compte 230 licenciés de nos jours, le président démissionne de ses fonctions, il faut trouver un repreneur rapidement

Séance levée à 23h10